



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

27<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 6 novembre 2019, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande ..... (Nigéria)

La séance est ouverte à 10 h 10.

## Point 39 de l'ordre du jour

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

#### Rapport du Secrétaire général (A/74/91/Rev.1)

#### Projet de résolution (A/74/L.6)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 39 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport complet (A/74/91/Rev.1) sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Groupe déplore que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis bientôt six décennies reste pleinement en vigueur et continue d'être renforcé. Il rappelle les mesures positives prises par l'ancienne Administration des États-Unis entre 2015 et 2016, qui, bien qu'encore insuffisantes pour mettre un terme effectif à l'impact du blocus, allaient dans la bonne direction.

Le Groupe déplore la nouvelle politique mise en place par l'actuelle Administration des États-Unis, qui vise à renforcer le blocus imposé à Cuba. Il estime qu'il s'agit d'un recul dans le processus de normalisation des relations entre les deux pays.

Le Groupe est vivement préoccupé par l'élargissement du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba, notamment la pleine application du titre III de la loi Helms-Burton, et dénonce le renforcement des mesures financières adoptées par le Gouvernement des États-Unis en vue de durcir le blocus.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à réaffirmer son attachement à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux principes et aux buts qui y sont énoncés, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures des États, ainsi que de la liberté de la navigation et des échanges internationaux. Le Groupe estime qu'il est du devoir et de la responsabilité de chaque État Membre de se conformer strictement à ces principes. Il est d'avis que toute politique ou mesure faisant fi de ces principes, en l'occurrence les sanctions économiques unilatérales imposées à Cuba, devrait être sérieusement examinée en vue de sa révocation immédiate.

Étant donné que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis dure depuis presque 60 ans, le Groupe des 77 et de la Chine souhaite exprimer sa profonde préoccupation quant aux effets négatifs prolongés que les sanctions économiques et les restrictions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-35480(F)



Document adapté

Merci de recycler



concernant les voyages ont sur Cuba et sa population. Entre avril 2018 et mars de l'année courante, l'incidence du blocus des États-Unis sur le commerce extérieur de Cuba s'est chiffrée à plus de 4 milliards de dollars. L'investissement étranger limité et l'accès difficile au crédit pour le développement se traduisent directement par des difficultés économiques et humanitaires pour le peuple cubain. Les réformes socioéconomiques du pays sont également entravées par le blocus.

Le Groupe des 77 et de la Chine s'inquiète du fait que, si les sanctions économiques sont maintenues, le potentiel de développement de Cuba, en termes de développement économique et humain, sera injustement compromis, et qu'il sera impossible pour Cuba d'avancer véritablement sur la voie du développement durable envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que les États Membres se sont engagés à appuyer.

Depuis maintes décennies, Cuba apporte une contribution importante et ininterrompue à la communauté internationale, en particulier par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud. Son assistance d'urgence aux pays africains touchés par la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest est un bon exemple de sa solidarité avec la communauté internationale.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à réaffirmer son soutien vigoureux à la mise en œuvre des recommandations figurant dans la résolution 73/8, et à réitérer son appel à la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. L'urgence et la nécessité de notre appel sont rendues d'autant plus flagrantes par l'effort collectif actuellement déployé à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le Groupe des 77 et de la Chine engage donc la communauté internationale à intensifier encore son action à l'appui de la levée du blocus, non seulement dans l'intérêt de Cuba mais aussi pour le bon développement économique et social de tous les membres de la communauté mondiale dans son entier.

**M. Baati** (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique sur ce thème très important, qui continue d'appeler notre attention à chaque session. Au fil des ans, le rejet croissant par les membres de la communauté internationale du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ne cesse de gagner de l'élan. Aujourd'hui ne fera pas exception. Pour sa part, le Groupe des États d'Afrique reste résolument sur sa position de principe

qui consiste à faire preuve de solidarité avec Cuba en appelant à la fin immédiate du blocus.

Le Groupe des États d'Afrique exprime sa vive inquiétude au sujet des conséquences négatives des sanctions économiques imposées à la population cubaine depuis des décennies, car ces sanctions représentent une forme inacceptable de châtement collectif qui contredit les objectifs de développement durable, en particulier l'engagement de ne laisser personne de côté.

À la veille de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le blocus unilatéral imposé à Cuba est une négation de notre aspiration collective à raviver et défendre les idéaux et principes du multilatéralisme, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies.

Dans cet esprit, à sa réunion tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en février de cette année, la Conférence de l'Union africaine a confirmé sa solidarité avec le peuple cubain, reconnu que le blocus était un obstacle majeur à la mise en œuvre par Cuba du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et exprimé son appui à la résolution 73/8 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Comme les années précédentes, le Groupe des États d'Afrique votera largement pour le projet de résolution A/74/L.6.

**M. Aliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre respect et souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport sur la question importante de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/74/91/Rev.1).

Depuis 28 ans, l'Assemblée générale exprime à une très large majorité son appui au peuple et au Gouvernement cubains, et sa solidarité avec eux, par l'intermédiaire de sa position de principe en faveur de la résolution appelant à la levée du blocus imposé au pays souverain par les États-Unis. L'an dernier, 189 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont voté pour la résolution 73/8. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer

son opposition la plus forte à la promulgation et à l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'ONU ni conformes aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, étant donné leurs implications extraterritoriales et leur caractère illégal.

Le Mouvement des pays non alignés appelle régulièrement le Gouvernement des États-Unis à mettre fin au blocus économique, commercial et financier unilatéral qu'il fait peser illégalement sur Cuba depuis maintenant près de six décennies. Imposé en violation du droit international, de la Charte et des normes et principes régissant les relations entre États, le blocus contrevient au droit de Cuba d'interagir sans restriction avec la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours maintenu sa position de principe consistant à rejeter les mesures coercitives unilatérales qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'ONU, qui sont contraires aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui enfreignent les principes fondamentaux du système commercial multilatéral ou qui sont utilisées pour exercer des pressions politiques ou économiques et financières sur des États, en particulier les pays en développement. Cette position a été réaffirmée au Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu récemment à Bakou. Le blocus imposé à Cuba illustre parfaitement les effets néfastes des mesures coercitives unilatérales sur le bien-être des peuples touchés, lesquels sont ainsi empêchés, entre autres, de jouir totalement de leurs droits de l'homme et de les exercer pleinement, y compris le droit au développement.

Les dommages directs et indirects infligés par le blocus contre Cuba sont énormes. Il porte atteinte à tous les secteurs essentiels de l'économie cubaine, y compris la santé publique, la nutrition et l'agriculture, ainsi que le commerce, l'investissement, le tourisme et les banques. Le secteur bancaire est particulièrement touché, notamment depuis la dernière fois que nous avons examiné le présent point de l'ordre du jour.

La persécution des transactions financières cubaines exercée dans des juridictions tierces, qui a un effet dissuasif notable en termes économiques, se poursuit. Entre juin 2018 et avril 2019, le Gouvernement des États-Unis a imposé des amendes à neuf entreprises ou banques de pays tiers et même des États-Unis, pour un montant total de 3 751 449 017 dollars. En conséquence du blocus, Cuba n'a pas non plus accès aux marchés, à

l'aide internationale des institutions financières internationales ni aux transferts de technologie, ce qui crée de sérieux obstacles au développement socioéconomique du pays. En outre, le blocus est le principal obstacle à un meilleur accès à Internet, aux contacts entre les personnes et au développement des relations culturelles, athlétiques et scientifiques.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que le maintien du blocus est totalement injustifié et ne correspond pas à l'époque. Le blocus va à l'encontre des efforts que Cuba continue de déployer en vue de réaliser son développement durable, notamment en atteignant les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Mouvement exprime sa profonde préoccupation face à l'expansion du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba, notamment par l'intermédiaire de la mise en œuvre intégrale du titre III de la loi Helms-Burton. Il rejette également le renforcement des mesures financières adoptées par le Gouvernement des États-Unis pour durcir le blocus, qui a déjà coûté au peuple cubain des pertes économiques se chiffrant à 922,63 milliards de dollars, si l'on tient compte de la dépréciation du dollar par rapport au prix de l'or sur le marché international. Aux prix courants, le blocus a causé, pendant toutes ces années, des pertes s'élevant à plus de 1 380 milliards de dollars. Il convient de souligner que, depuis notre dernier examen de ce point de l'ordre du jour, il y a un an (voir A/73/PV.29), le blocus a causé des pertes de plus de 4 milliards de dollars.

Le Mouvement des pays non alignés voit dans l'établissement de relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique un premier pas positif dans le processus tendant à normaliser les relations bilatérales. Néanmoins, il convient de signaler que la mise en œuvre du blocus imposé à Cuba est demeurée inchangée. En outre, certains des progrès intervenus dans la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays sont aujourd'hui menacés, comme en témoigne la politique de renforcement du blocus que le Président des États-Unis mène depuis juin 2017.

Par ailleurs, bien que les règles promulguées le 15 janvier 2015 par le Département du commerce et le Département du trésor des États-Unis aient constitué des avancées dans le bon sens en ce qui concerne notamment les voyages vers Cuba, les télécommunications et les envois de fonds, elles sont limitées dans leur portée et modifient uniquement certains aspects liés à l'application du blocus. En dépit de la décision historique de

l'ancien Président des États-Unis, M. Barack Obama, de notifier au Congrès des États-Unis le retrait de Cuba de la prétendue liste des États parrainant le terrorisme international, liste unilatérale et illégale sur laquelle Cuba n'aurait jamais dû figurer, cela n'a pas concrètement atténué les effets de toutes les interdictions et restrictions établies par les lois et règles relatives au blocus contre Cuba. Au vu de ce qui précède, le Mouvement des pays non alignés réitère son appel à la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral et illégal imposé à Cuba par les États-Unis.

Le fait que 189 États Membres de l'ONU aient voté pour la résolution 73/8 l'an dernier constitue l'expression d'une unanimité au sein de la communauté internationale pour exiger la fin d'un blocus qui dure depuis 57 ans et le plein respect des principes et buts inscrits dans la Charte, ainsi que des normes du droit international, y compris celles qui ont trait au respect mutuel et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Actuellement, plus de 190 nations entretiennent des relations économiques et politiques avec Cuba, tandis que les États-Unis restent seuls à poursuivre leur politique injustifiée et illégale de sanctions économiques. Par conséquent, les États membres du Mouvement des pays non alignés exhortent une fois encore le Gouvernement des États-Unis à se plier à la volonté de la majorité écrasante de la communauté internationale et à rectifier leurs politiques malheureuses en se conformant pleinement à toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui appellent à la levée immédiate et complète du blocus imposé à Cuba.

Pour terminer, tout en réaffirmant son attachement à la promotion, à la préservation et au renforcement du multilatéralisme, le Mouvement des pays non alignés tient à dire une fois de plus que le respect intégral des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier ceux qui concernent l'égalité souveraine, la non-ingérence et la non-intervention, est fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale doit donc continuer de travailler de concert à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, compte tenu, entre autres, de son caractère illégal et de ses implications extraterritoriales.

**M<sup>me</sup> McGuire** (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le point 39 de l'ordre du jour, intitulé

« Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

La CARICOM se rallie aux déclarations faites par l'observateur de l'État observateur de Palestine et le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Pour commencer, je tiens à saluer la présence dans la salle de l'Assemblée générale de S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

La Charte des Nations Unies est claire sur le fait que les principes de la souveraineté, de la non-ingérence, du règlement pacifique des différends et du maintien de relations amicales entre États doivent toujours être respectés. L'imposition unilatérale de lois extraterritoriales à des États tiers est contraire à la lettre et à l'esprit des dispositions de la Charte. En outre, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba va à l'encontre des principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange défendus par l'ONU.

Les États de la CARICOM informent chaque année le Secrétaire général qu'ils continuent de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des lois et mesures incompatibles avec les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, conformément à leurs obligations en vertu du droit international, notamment la Charte des Nations Unies. Pour les petits États, tels que ceux qui composent la CARICOM, l'adhésion à ces principes est fondamentale et constitue un élément essentiel de l'état de droit de la communauté internationale.

À cet égard, nous prenons note du rapport du Secrétaire général (A/74/91/Rev.1), qui contient un éventail impressionnant de réponses des États Membres et des organismes de l'ONU sur la question du blocus imposé à Cuba. Les États de la CARICOM sont particulièrement préoccupés par ce blocus punitif. La CARICOM partage une histoire, une culture et une fraternité avec le peuple de Cuba, qui est l'État le plus peuplé de notre région des Caraïbes. Cuba fait partie intégrante de l'intégration pan-caribéenne et forme une composante importante de la civilisation caribéenne.

Les liens de la Communauté des Caraïbes avec Cuba ont une valeur historique, cimentée par des années de relations fraternelles et de coopération économique et technique active à divers niveaux. Ces liens ont été

très récemment réaffirmés dans la déclaration adoptée à l'issue de la sixième réunion des Ministres des affaires étrangères de la CARICOM et de Cuba en juin de cette année à Georgetown, au Guyana, durant laquelle les ministres ont reconnu la nécessité de relever collectivement les défis du développement durable, en particulier dans les domaines économique et environnemental, afin de promouvoir des sociétés justes, inclusives et équitables.

Les ministres ont mis en exergue la coopération qui a cours entre la CARICOM et Cuba dans des domaines tels que les soins de santé, le développement des ressources humaines, la construction, les sports et la réduction et l'atténuation des risques de catastrophe, tout cela dans le cadre de la promotion du développement et du bien-être de nos peuples respectifs. La coopération accrue dans des projets visant à moderniser les aéroports et les ports maritimes, les infrastructures et à améliorer la connectivité et les relations économiques et commerciales dans leur ensemble est une autre illustration de notre approche pan-caribéenne partagée du développement futur de notre région.

L'assistance fournie par Cuba aux États de la CARICOM par le déploiement de personnel de santé et la fourniture de soins médicaux dans les régions défavorisées et les zones touchées par des catastrophes naturelles demeure une manifestation tangible de l'attachement du pays à la coopération régionale. Petit État dont l'économie est victime d'un blocus imposé par ce que l'on peut considérer comme le pays le plus puissant du monde, Cuba conserve néanmoins le nombre le plus élevé au monde de médecins par habitant.

L'octroi de milliers de bourses d'enseignement tertiaire et professionnel à nombre d'étudiants de la CARICOM continue de contribuer sensiblement à la mise en valeur des ressources humaines dans les Caraïbes. Il est notable que Cuba ait été un des premiers pays à venir en aide à la population des Bahamas au lendemain même du passage de l'ouragan Dorian, qui a décimé une partie de notre pays frère de la CARICOM, avec des conséquences dévastatrices, y compris la perte de nombreuses vies humaines.

Nous voyons Cuba comme une partie intégrante de la civilisation caribéenne, qui ne menace personne. La CARICOM continue d'appuyer le droit souverain de Cuba de choisir sa propre voie d'une manière qu'elle juge bénéfique pour son développement socioéconomique. Le blocus imposé à Cuba enfreint le droit international et constitue un anachronisme et une aberration

dans le monde d'aujourd'hui. Il ne sert aucune fin utile au XXI<sup>e</sup> siècle, où la coopération mondiale est cruciale pour remédier aux nombreuses difficultés que rencontre actuellement la communauté internationale, dont la menace existentielle causée par les changements climatiques et leurs implications pour l'avenir de notre planète, et par conséquent les générations futures, n'est pas la moindre.

Seules la coopération et la collaboration permettront de relever efficacement les défis susmentionnés. C'est dans ce contexte plus large que nous considérons le blocus non seulement comme un acte punitif contre Cuba, mais aussi comme une entrave au développement de toute la région des Caraïbes. Le blocus et les récentes mesures tendant à le durcir après un bref rapprochement créent des difficultés indues pour le peuple cubain en raison de la forte pression externe qu'elles exercent sur l'économie du pays.

Les récentes restrictions supplémentaires imposées aux services aériens entre les États-Unis et Cuba ajoutent de nouvelles contraintes à la libre circulation des marchandises. À cet égard, les États de la CARICOM restent convaincus que le dialogue constructif et les négociations pacifiques demeurent les moyens les plus adaptés pour régulariser les relations. Étant donné l'attitude internationale de Cuba, pacifique, généreuse et coopérative, la CARICOM réaffirme son appui au droit du peuple cubain à l'autodétermination conformément à ses aspirations au développement socioéconomique. Nous appelons une fois encore à la levée d'un blocus qui entretient entre deux pays voisins un climat de tension qui est non seulement un facteur de déstabilisation à Cuba mais également une source constante de préoccupation et d'inconfort dans toute notre sous-région.

La CARICOM continue d'entretenir des relations amicales tant avec Cuba qu'avec les États-Unis. Ces deux voisins – séparés d'à peine 145 km – ont produit de grands universitaires, scientifiques et dirigeants mondiaux. Les deux pays possèdent des histoires fières et nobles et sont peuplés d'habitants amicaux, ouverts et aimants. La levée du blocus permettrait un rapprochement véritable entre les deux pays et serait profitable au monde entier. C'est dans ce contexte que les États de la CARICOM ont soutenu les précédentes résolutions sur le présent point de l'ordre du jour et voteront pour l'actuel projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/74/L.6).

Je vais maintenant faire une déclaration au nom de mon pays, la Grenade.

La Grenade fait sienne la déclaration que je viens de prononcer au nom de la CARICOM et se rallie aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes réunis à un moment où le monde est aux prises avec une multitude alarmante de problèmes sociaux et économiques – un moment où le paysage géopolitique change à un rythme qui va s'accroissant. Il s'agit toutefois aussi d'un moment où nous assistons à l'émergence d'efforts collectifs sincères visant à régler les problèmes sociaux, économiques et politiques auxquels nous sommes confrontés, dans le but de transformer notre monde.

Le rapport du Secrétaire général (A/74/91/Rev.1) sur l'application de la résolution 73/8 concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis se lit à la lumière du droit international et des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. En effet, la prolongation et le maintien du blocus qui dure depuis des décennies et le fait de ne pas y mettre un terme, en dépit des nombreuses résolutions de l'ONU, va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Charte et du droit international. La Grenade reste gravement préoccupée par cette situation. C'est pour cette raison que ma délégation appelle résolument à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

À la Grenade, nous sommes attachés aux relations intègres que nous entretenons avec le Gouvernement cubain, ainsi qu'à l'énorme contribution que celui-ci apporte à l'assistance fournie à notre pays. L'histoire retiendra qu'il existe un lien indestructible entre Cuba et la Grenade et que la population grenadienne bénéficie considérablement depuis des années de programmes prolétariens dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement, entre autres. La myriade de secteurs dans lesquels le Gouvernement cubain vient en aide de façon si fervente aux citoyens de notre région témoigne de la profonde amitié, de la solidarité mutuelle et des relations de travail étroites qui ont cours entre les peuples de Cuba et de la Communauté des Caraïbes. Ainsi, à la sixième réunion des Ministres des affaires étrangères de la CARICOM et de Cuba, en juin, la Communauté des Caraïbes a profité de l'occasion pour réitérer une fois encore son appel à la levée immédiate et sans condition du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Les mesures tendant à

durcir ce blocus injuste vont à l'encontre de l'opinion forte selon laquelle le développement et la stabilité économiques contribuent à la paix et à la sécurité internationales, en particulier dans la région des Caraïbes, tout comme dans d'autres parties du monde.

La Grenade est fermement convaincue que le renforcement récent des mesures ayant pour but de restreindre les envois de fonds, les transactions bancaires et les services aériens depuis les États-Unis vers Cuba ne font que nuire à la stabilité économique de notre nation sœur, compromettant ainsi gravement les conditions socioéconomiques dans lesquelles vit le peuple cubain. Nous continuerons par conséquent d'appeler sans fléchir à la fin du blocus et à la révocation immédiate de la loi Helms-Burton.

Nous considérons que rien n'est gravé dans le marbre. La Grenade continue de penser qu'avec l'appui du multilatéralisme dans cette communauté de nations il y a encore de l'espoir pour un retour au dialogue de bonne foi et la normalisation des relations entre les deux Gouvernements dans un esprit de réconciliation véritable et sincère et pour que ce blocus imposé de manière unilatérale devienne un vestige du passé. Surtout, quand on se met vraiment à la tâche, ce n'est que dans l'unité que nous pouvons sérieusement lutter pour surmonter les difficultés apparemment insurmontables du monde.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin d'exprimer notre soutien au projet de résolution A/74/L.6, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique.

L'ASEAN fait siennes les déclarations prononcées par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés et par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

C'est la cinquième année que l'ASEAN fait à l'Assemblée générale une déclaration dans laquelle elle appelle à la levée dans les meilleurs délais du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. C'est la dix-huitième année que les États membres de l'Association votent à l'unanimité pour la résolution annuelle en ce sens, qui, depuis qu'elle a été présentée pour la première fois en 1992, a chaque fois été adoptée à une écrasante majorité.

L'ASEAN est fermement attachée aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui

sous-tendent l'ordre multilatéral fondé sur des règles. Nous sommes convaincus que les différends entre États doivent être réglés par le dialogue et l'inclusion, plutôt que par la confrontation et l'isolement. Nous sommes également persuadés qu'ils doivent être réglés sur la base des principes fondamentaux de l'égalité souveraine, de la non-ingérence et de la non-intervention.

L'ASEAN n'adhère pas à l'imposition de mesures économiques, commerciales et financières unilatérales contre d'autres pays.

Quatre ans se sont écoulés depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba en 2015, qui a constitué une étape importante sur la voie de la normalisation des relations entre ces deux pays et demeure essentiel pour bâtir de meilleures relations régionales dans les Amériques. Cependant, l'an passé, nous avons malheureusement été témoins d'une régression plutôt que d'une progression dans cette relation importante. L'ASEAN persiste à croire que la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis améliorerait sensiblement la qualité et les conditions de vie de la population cubaine et contribuerait au développement socioéconomique de Cuba. Elle permettrait également de faire avancer les efforts déployés par l'Assemblée générale pour mettre en œuvre de manière inclusive le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'an prochain, le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU sera l'occasion pour nous d'évaluer nos réalisations, de réaffirmer notre appui au multilatéralisme et de renouveler notre attachement à la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, l'ASEAN encourage les États-Unis et Cuba à renouveler leur engagement en faveur d'un dialogue ouvert et constructif, sous-tendu par le respect mutuel.

Une fois encore, l'ASEAN se joint aux autres membres de l'Assemblée générale pour exprimer de nouveau son soutien à la levée dans les meilleurs délais du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba.

**M. Ayebare** (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur le projet de résolution A/74/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba a immensément affecté à la fois l'économie cubaine et le bien-être du peuple cubain. Le secteur financier cubain souffre particulièrement en raison du refus des institutions bancaires d'effectuer des opérations avec les banques cubaines ainsi que de la fermeture de comptes et de l'annulation des clefs mises en place par la Société de télécommunications interbancaires mondiales pour l'échange d'informations financières. Entre avril 2018 et mars 2019, le système bancaire cubain a subi des pertes en raison des mesures prises par 140 banques étrangères.

Durant cette période, 12 nouvelles institutions bancaires étrangères ont également adopté la politique consistant à refuser de fournir ces services. Cela porte atteinte au fonctionnement normal et aux opérations des institutions bancaires cubaines, qui sont donc obligées de travailler dans un climat permanent de tension, d'incertitude et d'adversité afin de garantir la sécurité de leurs flux financiers.

La situation d'ensemble reste profondément préoccupante. Nous nous efforçons de travailler pour l'humanité et pour le bien-être de nos peuples. Ici, à l'ONU, nos dirigeants se sont accordés sur les objectifs de développement durable et engagés à répondre aux aspirations de la communauté mondiale de manière à ne laisser personne de côté. Le blocus imposé à Cuba entrave les efforts déployés par son peuple pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'OCI se joint donc à l'appel lancé par la très grande majorité pour qu'il soit mis fin au blocus imposé à Cuba. Les États membres de la Conférence soutiennent le projet de résolution A/74/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et invitent instamment les autres États à voter pour, comme les années passées.

**M. Pankin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est résolument en faveur de la levée immédiate du blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis 57 ans. Nous rejetons catégoriquement les sanctions contre Cuba prises à l'initiative des États-Unis. Nous estimons qu'il ne s'agit pas de problèmes dans les relations entre les deux États mais d'une violation flagrante et systématique du droit international par les États-Unis, tout particulièrement les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des

Nations Unies. Nous jugeons que la pratique discriminatoire et illégale de l'application extraterritoriale par les États-Unis de leur législation nationale menace le système global des relations internationales. Ces agissements sapent les fondements de la stabilité mondiale et régionale et font de la prévalence de la force la norme dans les relations internationales du point de vue américain. La question est de savoir qui sera le prochain à faire preuve d'insubordination. La vie sous un régime de sanctions est une réalité aujourd'hui non seulement pour Cuba ou la Russie, mais en fait pour près d'un tiers des pays du monde.

La guerre déclenchée par Washington sous forme de sanctions a pour but d'atteindre le principal objectif des États-Unis, qui consiste à renverser les dirigeants cubains indésirables pour les punir de leur position de principe de soutien au Président légitimement élu du Venezuela, M. Maduro. C'est un exemple clair de la pression flagrante exercée au titre d'une politique étrangère dans l'esprit de la doctrine Monroe. Cette ingérence perfide dans les affaires intérieures d'une nation souveraine bafoue les droits de l'homme et les valeurs humanitaires.

Le blocus imposé à Cuba, qui se poursuit depuis la deuxième moitié du siècle dernier, a dévasté l'économie du pays. Il n'y a qu'à voir les chiffres : entre avril 2018 et mars 2019, pour ne citer que cette période, le blocus a coûté 4,34 milliards de dollars. La perte totale durant toutes ces années dépasse les 922 milliards de dollars.

Les États-Unis cherchent à asphyxier La Havane sur le plan énergétique en sanctionnant les compagnies étrangères qui y acheminent du pétrole depuis le Venezuela. En raison des pénuries de carburant, des vols vers Saint-Domingue, Mexico, Cancún, Caracas, Port-au-Prince et d'autres capitales de la région sont annulés. Cela a également un impact sur les vols intérieurs. Les experts estiment que le nombre de passagers empruntant les compagnies aériennes cubaines sera réduit de 40 000 d'ici à la fin de l'année et que le coût total pour le secteur s'élèvera à environ 10 millions de dollars.

Des obstacles sont dressés pour contrarier le potentiel de développement scientifique et économique du pays en prohibant l'exportation et la réexportation des articles contenant plus de 10% de composants venant des États-Unis ainsi que de tout le matériel de télécommunication. Les transports et les infrastructures d'approvisionnement à Cuba sont en danger en raison de l'interdiction frappant les crédits-baux pour les aéronefs

et les navires. Le secteur du tourisme est mis à mal par le fait que les navires de croisière des États-Unis n'ont pas le droit de se rendre à Cuba et par les restrictions imposées en matière de visas.

Le point le plus sensible de la campagne lancée par Washington contre Cuba tient à l'aspect humanitaire. Le blocus est la principale entrave à la pleine réalisation des droits de l'homme sur l'île, notamment en termes de soins de santé, d'éducation et de sécurité alimentaire. Nous sommes consternés de constater que la pression implacable des États-Unis nuit au travail des médecins cubains dans de nombreux pays en développement et à l'industrie pharmaceutique cubaine, mettant en péril la santé de milliers de gens ordinaires qui utilisent des médicaments cubains. En fait, Washington a adopté une politique dont le but est d'étouffer lentement le peuple cubain.

En renforçant les sanctions et en durcissant le blocus commercial, économique, financier et énergétique contre Cuba, Washington empêche l'exercice des droits inaliénables des habitants de l'île à une vie digne et de choisir leur propre modèle de développement socioéconomique.

Il y a une hypocrisie patente de la part de Washington. D'un côté, il appuie publiquement le principe fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui consiste à ne pas faire de laissés-pour-compte, base même de la réalisation du développement durable. De l'autre, il ressert le blocus, ce qui fait que des millions de Cubains ordinaires souffrent de privations.

Nous constatons que cette politique menée sur l'île n'a guère le soutien de la communauté internationale. Le monde développé dans son ensemble, contrairement aux États-Unis, ne considère pas la voie de développement choisie par le peuple cubain comme une menace. L'adaptation du système politique et économique interne et l'établissement de relations économiques avec d'autres pays démontrent l'ouverture de Cuba à la réforme et à la coopération internationale.

Washington refuse de voir le rôle constructif et important de Cuba, sa crédibilité méritée dans le monde des affaires et sa contribution concrète à la promotion des processus d'intégration régionale. Nous condamnons fermement cette politique vicieuse, qui compromet les principes fondamentaux du droit international et accroît le climat d'adversité dans le monde. Cette mesure



illégal n'a pas de sens car elle va à l'encontre des intérêts du peuple et des entreprises des États-Unis.

La Fédération de Russie a toujours fait preuve de solidarité à l'égard du peuple frère de Cuba afin qu'il surmonte les difficultés causées par les sanctions de Washington, en étayant ces efforts par la fourniture d'une vaste assistance à la coopération et au développement économiques et humanitaires d'une île de liberté. Nous continuerons en ce sens.

Compte tenu de notre position inébranlable, nous voterons une fois de plus pour le projet de résolution A/74/L.6, qui appelle à la levée immédiate du blocus imposé à Cuba, sans condition préalable, conformément aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies portant sur le caractère inadmissible des mesures discriminatoires, des atteintes à la souveraineté nationale et de l'ingérence dans les affaires intérieures des États.

**M. Rybakov** (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus juge inacceptables toutes les mesures unilatérales tendant à faire pression sur un État souverain qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies. Toute mesure de ce genre imposée sans résolution pertinente du Conseil de sécurité constitue une violation directe des normes et principes du droit international, sapant le système du multilatéralisme et les fondements des relations civilisées entre nations. Selon nous, il s'agit d'un exemple clair de terrorisme économique.

Le blocus commercial, financier et économique prolongé imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est une manière irresponsable de faire pression sur un État indépendant afin de le forcer à changer son système politique interne, à abandonner les bases établies de l'administration de l'État et à fragiliser les piliers traditionnels de la société.

Les sanctions font qu'il est difficile de mettre en œuvre des réformes socioéconomiques, portent atteinte à l'économie cubaine et diminuent l'aptitude du pays à étendre la coopération commerciale et interbancaire et à consolider le secteur privé.

De manière générale, elles empêchent La Havane de participer pleinement à la vie financière et économique internationale, ce qui entrave le développement durable du pays.

Les conséquences du blocus économique imposé à Cuba ont surtout un impact négatif sur les citoyens du pays. Ce sont en effet les Cubains qui sont les

victimes des mesures restrictives en vigueur contre La Havane. Les sanctions violent directement les droits des citoyens cubains.

Nous sommes également préoccupés par l'absence ces derniers temps de progrès notables pour régler la situation. Les mesures diplomatiques et politiques positives prises par les États-Unis et Cuba il y a quelques années dans le contexte de la normalisation des relations bilatérales ont fait long feu et sont devenues les otages d'une nouvelle politique encore plus dure à l'endroit de La Havane. La République du Biélorus a toujours plaidé et continuera de plaider pour que chaque État ait le droit de décider de son propre modèle de développement en toute indépendance. La coercition économique et politique comme moyen de faire pression sur des nations souveraines n'a rien à voir avec la notion contemporaine de bonnes relations entre États.

Nous espérons sincèrement qu'un dialogue bilatéral constructif entre les deux pays reprendra sur la base des principes du respect mutuel et du règlement pacifique des différends. Nous appelons à la levée complète, inconditionnelle et irréversible du blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Comme toujours, la République du Biélorus appuiera cette année encore le projet de résolution A/74/L.6 sur la levée du blocus contre Cuba.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures. Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général pour son rapport complet sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/74/91/Rev.1).

Le Viet Nam se rallie aux déclarations faites par les représentants de l'État de Palestine, de l'Azerbaïdjan et de Singapour au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, respectivement.

Voilà bien des années que l'Assemblée générale adopte à une très large majorité une résolution exigeant que les États-Unis mettent fin à leur blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Ce blocus qui court depuis près de 60 ans constitue une violation du droit international et une atteinte aux droits fondamentaux, ainsi qu'une infraction aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. En outre, il

est contraire au désir commun à toutes les nations du monde de bâtir des relations internationales saines et sur un pied d'égalité, quelles que soient les différences qui caractérisent leur système politique, tout en garantissant le droit de toute nation de choisir sa propre voie en matière de développement.

Alors que nous nous concentrons sur la mise en œuvre mondiale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le blocus est un sérieux obstacle aux efforts et aux démarches engagés par le peuple et le Gouvernement cubains pour participer pleinement à ce processus. En tant que pays qui a subi de la part des États-Unis un blocus commercial de 19 ans, le Viet Nam comprend parfaitement les difficultés et les préjudices que cela implique. La réalité des relations entre le Viet Nam et les États-Unis montre que seul un dialogue constructif peut favoriser la confiance mutuelle et apporter des changements positifs. Les blocus et mesures similaires ne font qu'exacerber le problème.

Aujourd'hui, le Viet Nam votera donc pour le projet de résolution A/74/L.6. Ce faisant, il se joint à la communauté internationale pour appeler les États-Unis à mettre un terme à leur blocus unilatéral contre Cuba, de sorte que cette dernière puisse exercer son droit de participer de manière équitable et juste aux relations économiques et commerciales conformément au droit international.

Nous exhortons aussi le Gouvernement des États-Unis à abandonner sa politique actuelle à l'égard de Cuba, dans l'intérêt non seulement de la population des deux pays mais aussi de la paix, de la stabilité et du développement dans la région et dans le monde. Parallèlement, nous apprécions à sa juste valeur le souhait de Cuba de poursuivre le dialogue et la coopération sur les questions d'intérêt mutuel et de négocier sur les questions bilatérales en suspens avec les États-Unis sur la base de l'égalité, de la réciprocité et du respect de la souveraineté nationale et de l'indépendance de l'un et de l'autre.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer avec force l'appui, l'amitié, la coopération et la solidarité du Viet Nam à l'égard du peuple frère cubain et à renouveler notre engagement inébranlable à la préservation des principes du droit international tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

**M. Kakanur** (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe aux déclarations prononcées par l'observateur de la Palestine, au nom du Groupe des 77 et de la

Chine, et le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, dont nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur la question (A/74/91/Rev.1).

Chaque année, l'Assemblée rejette l'imposition de lois et de règles ayant des effets extraterritoriaux et de toute autre forme de mesures économiques coercitives qui entravent le progrès et la prospérité à travers le monde. L'an dernier, 189 États Membres ont voté pour la résolution 73/8, exprimant ainsi leur soutien fort à la levée du blocus.

L'Assemblée générale appelle aussi tous les États à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux sur la souveraineté d'autres États, et les exhorte à les abroger le cas échéant, conformément à leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il ne fait guère de doute que le maintien du blocus, contre l'opinion mondiale très majoritaire exprimée par l'Assemblée, fragilise le multilatéralisme et la crédibilité de l'ONU elle-même.

En tant que plus grande démocratie du monde, animée d'une foi inébranlable dans le multilatéralisme, l'Inde est solidaire avec l'Assemblée dans son rejet sans ambiguïté des lois intérieures ayant des effets extraterritoriaux. De tels blocus ont pour effet de freiner la pleine réalisation du développement économique et social de la population du pays touché, en particulier les femmes et les enfants. Ils entravent également le plein exercice des droits de l'homme, y compris le droit au développement, à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux, entre autres choses.

Les rapports successifs du Secrétaire général – et le rapport de cette année ne fait pas exception – établissent que le blocus, en particulier par ses effets extraterritoriaux, nuit au peuple cubain et aux efforts de développement du pays. En même temps, nous tenons à saluer les réalisations notables du peuple cubain sur le plan socioéconomique et en termes de développement, notamment le classement élevé du pays dans l'indice de développement humain et le fait qu'il a atteint plusieurs objectifs de développement durable.

Il y a quatre ans, lorsqu'ils ont lancé le programme porteur de transformation qu'est le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les dirigeants

mondiaux ont une fois encore exhorté vigoureusement tous les États à s'abstenir de toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale qui ne soit pas conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies.

La poursuite du blocus nuirait gravement à l'aptitude de Cuba à mettre totalement en œuvre le Programme 2030. Le savoir-faire du pays en matière de soins de santé, obtenu malgré de telles conditions, lui a permis de répondre rapidement, efficacement et de façon non négligeable à l'appel lancé à toutes les nations par l'Assemblée générale il y a cinq ans pour faire face à la crise de l'Ebola en Afrique.

Les contacts interpersonnels recèlent d'immenses possibilités pour ce qui est de favoriser une meilleure compréhension entre les nations. La communauté internationale doit intensifier ses efforts visant à promouvoir un environnement sans sanctions ni blocus. L'Inde espère que le blocus sera levé au plus tôt. Elle appuie le projet de résolution A/74/L.6, déposé par Cuba.

**M. De la Fuente Ramirez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique réaffirme son rejet clair et ferme des sanctions unilatérales prises contre Cuba, y compris le blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé depuis plus de cinq décennies et qui va à l'encontre du droit international. Toutes les mesures unilatérales qui tendent à modifier le système politique, économique ou social d'un pays depuis l'extérieur sont contraires aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier ceux qui traitent de l'égalité entre les États et du droit à l'autodétermination.

Le Mexique rejette l'application de lois unilatérales ayant des effets extraterritoriaux. Nous déplorons par conséquent la décision du Gouvernement des États-Unis d'appliquer, pour la première fois dans l'histoire, le Titre III de la Loi de 1995 pour la liberté à Cuba et pour la solidarité démocratique avec Cuba, plus connue sous le nom de loi Helms-Burton, qui porte atteinte non seulement au peuple cubain mais aussi à d'autres pays. Je voudrais également signaler l'avis rendu le 23 août 1996 par le Comité judiciaire interaméricain, intitulé « Liberté de commerce et d'investissement dans les Amériques », où il est affirmé que les fondements et l'application de la loi Helms-Burton ne sont pas conformes au droit international. Le Mexique appelle de ses vœux la reprise du dialogue et de la coopération entre les États-Unis et Cuba, qui serait une bonne occasion pour les deux pays de promouvoir leurs priorités

nationales et de mettre au point un programme commun sur des questions internationales thématiques.

Le Mexique et Cuba jouissent d'une relation traditionnelle et historique d'amitié et de proximité, à laquelle s'est récemment ajoutée une vision plus dynamique de l'avenir par l'intermédiaire d'un vaste programme bilatéral et régional approfondi qui reflète la nécessité de rénover les institutions afin de relever les nouveaux défis qui façonnent le nouveau paysage régional et mondial. Cuba est une alliée stratégique du Mexique, et nous œuvrons à donner à cette relation plus de sens et de contenu par un dialogue respectueux, franc, fluide, intense et confiant, qui consolide nos liens en matière économique et de coopération sur la base d'un programme à plusieurs dimensions. À cet égard, nous nous emploierons à promouvoir les entreprises et les possibilités d'investissement tout en renforçant la coopération pour le développement et en partageant nos expériences respectives.

Aujourd'hui, le Mexique est le cinquième partenaire commercial de l'île et le deuxième dans la région. Notre interaction économique croissante se consolide, et notre coopération dans les domaines éducatif, scientifique et culturel a connu des progrès notables dans le cadre d'au moins 15 projets. Le nombre de visiteurs entre nos deux pays augmente d'année en année. Il y a actuellement plus de 80 vols par semaine entre le Mexique et Cuba, et les compagnies aériennes mexicaines effectuent plus de vols vers La Havane que vers n'importe quelle autre capitale latino-américaine.

La levée du blocus économique, commercial et financier permettrait à Cuba d'adapter à l'époque les bases juridiques et programmatiques de son gouvernement, dans l'intérêt du peuple cubain. Le fait de faciliter l'accès de l'île au système financier international favoriserait les flux commerciaux et d'investissement, dans l'intérêt de toute la région.

Les relations entre voisins du continent américain qui sont basées sur le respect et la compréhension mutuels revêtent une importance cruciale pour la croissance et le développement des pays qui composent les Amériques, en particulier à l'époque actuelle qui suppose une plus grande ouverture et une circulation plus libre des personnes, des marchandises, des technologies et des idées. En outre, étant donné la conjoncture internationale actuelle, il importe de réaffirmer aussi souvent que de besoin que, en cette ère de mondialisation et d'interdépendance, il est illusoire de penser que nous pouvons régler les problèmes mondiaux ou même

entreprendre des transformations régionales et nationales d'envergure de façon isolée, sans l'appui de la communauté internationale.

Le Mexique engage les Nations Unies à continuer de défendre les institutions multilatérales et les principes inscrits dans la Charte et de promouvoir le rôle du droit international, non seulement pour le principe, mais aussi parce qu'un multilatéralisme pertinent et efficace profitera à tous les États et est dans notre intérêt national à tous.

**M<sup>me</sup> Azucena** (Philippines) (*parle en anglais*) : Pour la vingt-huitième année consécutive, nous avons été témoins aujourd'hui d'une expression manifeste de la solidarité des États Membres avec le peuple cubain par l'intermédiaire d'un appui écrasant au projet de résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/74/L.6). De 59 votes pour en 1992 à 173 en 2002, puis 188 en 2012 et 189 en 2018, l'exigence de la communauté internationale qu'il soit mis fin au blocus qui dure depuis 57 ans – et constitue une politique de sanctions économiques injuste et injustifiée – a clairement gagné en puissance. C'est aussi la vingt-huitième année que les Philippines soutiennent cette résolution annuelle et la dix-huitième année que les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est votent collectivement et à l'unanimité pour la levée du blocus. La position des Philippines concernant la résolution relative à Cuba est sans ambiguïté : nous n'avons jamais imposé et n'entendons pas imposer de lois, de règles ou de mesures qui soient contraires à l'application de cette résolution annuelle.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba en 2015 a marqué un tournant dans les relations internationales. Toutefois, le caractère extraterritorial du blocus continue de s'intensifier. Aux prix actuels, on estime que les dommages causés à l'économie cubaine pendant près de six décennies de mise en œuvre de la politique de blocus s'élèvent à 1 388 milliards de dollars – et à plus de 4 milliards pour la seule année 2018.

Le blocus constitue un obstacle majeur au développement socioéconomique de Cuba. Il complique considérablement la mise en œuvre par Cuba du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il enfreint le droit international. Il est contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Avec des liens culturels et économiques qui remontent aussi loin que le commerce assuré par des galions qui reliaient Manille et Acapulco au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Cuba et son peuple pourront toujours compter sur l'appui inébranlable des Philippines dans leur volonté légitime de choisir souverainement leur propre voie vers la paix et le développement.

Les États-Unis doivent lever unilatéralement, sans condition et une fois pour toutes le blocus imposé à Cuba.

**M. Mimouni** (Algérie) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons une fois encore pour examiner la question de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, objet du point 39 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et pour réaffirmer notre profonde préoccupation face aux énormes difficultés socioéconomiques auxquelles Cuba continue de se heurter en conséquence du blocus qui exacerbe la souffrance du peuple cubain. La séance d'aujourd'hui est aussi un rappel de l'extrême importance de ce débat annuel, qui mobilise chaque année l'ensemble de la communauté internationale et appelle notre attention collective sur la nécessité de défendre les principes directeurs et les idéaux qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies et forment le socle de l'Organisation.

L'adoption annuelle par une majorité écrasante de membres de l'Assemblée générale d'une résolution exigeant la levée du blocus imposé à Cuba depuis tant d'années consécutives reflète l'appui fort et indéfectible de la communauté internationale à la levée du blocus injustifié et inutile imposé à Cuba voilà bientôt six décennies. L'Algérie réaffirme sa position sur la poursuite et le durcissement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui est un pays frère. Ces sanctions injustifiées ont pour effet non seulement d'exacerber la souffrance du peuple cubain en le privant de ses droits fondamentaux, mais aussi d'entraver le développement économique de Cuba et de freiner les efforts déployés par le pays pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je rappelle que l'Algérie a toujours souligné que Cuba, à l'égal de tout autre État Membre de l'ONU, avait droit à la liberté de commerce et de navigation et de développer ses échanges commerciaux d'un commun accord avec tout partenaire économique. L'Algérie partage également sans réserve la position du Mouvement des pays non alignés, qui n'a de cesse de rejeter l'imposition de lois unilatérales et de règles extraterritoriales

qui entravent le développement d'un pays quel qu'il soit, ainsi que toutes les formes de mesures économiques et commerciales coercitives. Cette position est fidèle aux principes inflexibles de la politique étrangère de l'Algérie, raison pour laquelle l'Algérie exprime son plein appui et sa solidarité au Gouvernement et au peuple frère de Cuba.

L'Algérie estime qu'aujourd'hui plus que jamais il importe de relancer la dynamique apparue il y a quelques années et de faire fond sur les avancées positives enregistrées à cette occasion dans les relations entre Cuba et les États-Unis. La mise en place d'un dialogue bilatéral constructif et respectueux, dans le plein respect des principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies, ouvrirait à n'en pas douter une nouvelle voie vers la pleine normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis et mènerait à la levée du blocus de longue date qui n'a plus lieu d'être, et ce dans l'intérêt mutuel des peuples des deux pays, de toute la région et au-delà.

Enfin, l'Algérie se rallie aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation de la coopération islamique.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés et par l'observateur de l'État observateur de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation tient à faire les observations ci-après à titre national.

Qu'il me soit tout d'abord permis de souhaiter la bienvenue à l'Assemblée générale aujourd'hui à mon cher ami, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures. Je tiens à l'assurer, ainsi que son pays, Cuba, que la République arabe syrienne soutiendra toujours la constance du peuple et du Gouvernement cubains face au blocus injuste qui leur est imposé par les États-Unis depuis 1962. La Syrie n'oubliera pas la position que nos amis cubains ont adoptée quand nous avons commencé à être confrontés à la guerre terroriste il y a neuf ans, pas plus que leur appui quand nous avons dû faire face à l'occupation israélienne du Golan arabe syrien et des territoires palestiniens occupés. En outre, mon pays est fier que tant de nos jeunes femmes et hommes étudient la médecine et l'ingénierie dans les universités cubaines de

renom, qui restent une référence dans les domaines de la connaissance et de la science en dépit du blocus injuste des États-Unis qui dure depuis presque six décennies.

Mon pays, la Syrie, estime que la condamnation du blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain par les États-Unis d'Amérique ne suffit plus, en particulier à la lumière de l'actuelle politique d'escalade de l'Administration des États-Unis, qui est basée sur un durcissement du blocus visant à ce que ses effets dépassent les frontières cubaines. À cet égard, je ferai référence aux mesures prises par l'Administration des États-Unis en vertu du Titre III de la loi dite Helms-Burton, qui ouvrent la porte à ce que des juridictions des États-Unis prennent des mesures judiciaires contre les entreprises et les personnes physiques cubaines, ou même les pays tiers qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba.

Les autorités des États-Unis ne se sont pas arrêtées là; elles ont maintenant lancé une nouvelle politique d'agression contre le peuple cubain afin de le priver d'énergie et de carburant au moyen de sanctions imposées à toute partie ou personne qui participerait à l'acheminement ou à la facilitation du transfert d'énergie ou de carburant à Cuba, y compris les navires-citernes, les compagnies de transport, les propriétaires de navires et leurs États du pavillon, et les compagnies d'assurance. Ces mesures s'ajoutent à d'autres nouvelles restrictions réduisant le nombre de civils et de vols commerciaux à destination de Cuba et interdisant aux vols commerciaux en provenance des États-Unis d'atterrir dans la moindre ville cubaine, à l'exception de la capitale, La Havane.

La République arabe syrienne appuie sans réserve le projet de résolution A/74/L.6, dont nous considérons qu'il reflète clairement la position politique et juridique de l'Organisation des Nations Unies qui tend à rejeter les mesures coercitives économiques unilatérales comme châtement collectif contre tout un peuple. De telles mesures compromettent le système des Nations Unies, empiètent sur le mandat de l'Organisation, entravent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, violent le droit des États au développement et font obstacle au commerce international et à la pleine réalisation de tous les droits protégés par les instruments relatifs aux droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous sommes à 11 ans de la date prévue pour l'achèvement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nul ne peut prétendre que les blocus économiques imposés par certains

gouvernements à tant d'États du monde ne freinent pas directement le développement socioéconomique de la population des États visés.

Les rapports périodiques du Secrétaire général et les informations et évaluations qu'ils fournissent sur les dommages et les pertes causés par les mesures économiques coercitives unilatérales imposées à Cuba nous poussent aujourd'hui à proposer une nouvelle approche qui va au-delà de la simple condamnation du blocus et d'un appel à sa levée. Au lieu de cela, nous demandons la mise en oeuvre des recommandations de l'ONU pour aider les victimes de ces mesures et la création d'un registre international des mesures unilatérales qui portent préjudice aux droits de l'homme. Nous souscrivons aussi à l'idée d'une déclaration de l'Assemblée générale sur les mesures unilatérales et l'état de droit. Nous souhaitons vivement que les gouvernements des États Membres qui imposent des blocus économiques illégaux soient tenus pleinement responsables – politiquement, économiquement et financièrement – des pertes infligées aux économies des pays visés, étant donné que de telles mesures aboutissent à l'effondrement de secteurs économiques vitaux qui fournissent des services de base aux citoyens, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des communications et de la technologie.

Comme le peuple cubain, le peuple syrien souffre maintenant depuis des décennies des graves répercussions des mesures économiques coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et d'autres gouvernements. Ces répercussions dommageables ont atteint des niveaux sans précédent au cours des dernières années. L'économie de la Syrie a été sabotée, et ses efforts en vue du développement, handicapés, en particulier du fait que le pays a aussi eu à souffrir des effets d'une guerre terroriste, de politiques contraires à l'éthique dirigées par certains gouvernements dans le but d'entraver ses efforts de reconstruction et de réhabilitation, ainsi que le retour des déplacés et des réfugiés syriens dans leur foyer et leur patrie.

Année après année, en Syrie, nous nous posons la même question : comment les représentants de certains États peuvent-ils venir à la tribune de l'ONU appeler à une accélération de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'adhésion au slogan qui engage à « ne laisser personne de côté », tandis que, dans le même temps, leurs gouvernements imposent des mesures

économiques coercitives unilatérales à Cuba, à la Syrie, à l'Iran, au Venezuela, à la République populaire démocratique de Corée, à la Palestine, à la Fédération de Russie, à la Chine et à d'autres encore?

Pour terminer, je voudrais rappeler les mots de M. Idriss Jazairy, Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme :

« Je suis profondément préoccupé par le fait que les mesures coercitives unilatérales contribuent à la souffrance actuelle du peuple syrien. Les affirmations selon lesquelles elles existent pour protéger la population syrienne, ou pour promouvoir une transition démocratique, sont difficilement tenables face à la souffrance économique et humanitaire causée ».

Cette analyse des répercussions tragiques des mesures économiques unilatérales qui vaut pour tous les peuples qui en souffrent est celle d'un représentant de haut niveau de l'ONU. En Syrie, nous estimons que le moment est venu de mettre un terme irréversible aux politiques de sanctions économiques que certains gouvernements d'États Membres adoptent. C'est la chose à faire si nous sommes véritablement attachés aux principes d'égalité et de justice, ainsi qu'au droit de tous les peuples du monde au bien-être et au développement sans discrimination ni restriction.

**M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport complet (A/74/91/Rev.1) soumis au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

La République démocratique populaire lao s'associe aux déclarations prononcées par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par les représentants de l'Azerbaïdjan et de Singapour au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, respectivement.

La République démocratique populaire lao réaffirme sa conviction que, à une époque où le monde est interdépendant, l'application de mesures unilatérales constitue non seulement une infraction aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier l'égalité souveraine des États, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures, mais aussi une entrave au développement national des pays tiers. Par

conséquent, la République démocratique populaire lao ne promulgue ni n'applique de lois ou mesures intérieures de telle nature contre d'autres pays. Pour cette raison, ma délégation continuera de soutenir la résolution annuelle et votera pour le projet de résolution A/74/L.6, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République démocratique populaire lao est convaincue que la levée du blocus bénéficierait non seulement aux deux pays concernés mais aussi au monde entier. Nous croyons en effet que cela créerait un climat propice au renforcement du dialogue et de la coopération entre les deux pays, ce qui aboutirait à de meilleures relations entre eux, contribuant ainsi à améliorer le bien-être du peuple cubain et le Gouvernement de son pays et permettant à Cuba d'avoir des échanges commerciaux et économiques avec les nations du monde entier.

**M. Suan** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, qui est présent aujourd'hui dans la salle de l'Assemblée.

Le Myanmar fait siennes les déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Il est regrettable que nous devions une fois encore prendre la parole dans cette salle de l'Assemblée pour nous associer à l'appel retentissant qui est lancé en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis depuis 57 ans. Le Myanmar a foi dans les sacro-saints principes consacrés par la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et le règlement pacifique des différends. Nous avons toujours été contre l'application extraterritoriale du blocus et la politisation des questions relatives aux droits de l'homme, qui toutes deux sont contraires au droit international.

Le Myanmar sait très bien, du fait de sa propre expérience, que les blocus et sanctions imposés à un pays pour servir des objectifs politiques n'ont que des effets négatifs sur la vie des gens ordinaires. Depuis trop longtemps, le peuple cubain endure des difficultés économiques en raison du blocus unilatéral. Il est privé de son droit au développement, et les plus durement touchés sont les groupes les plus vulnérables – femmes et enfants – dont le bien-être et la jouissance des droits

fondamentaux ne devraient pas faire les frais d'affrontements politiques.

L'histoire nous enseigne que l'hostilité, la pression politique et les mesures coercitives ne contribuent jamais à promouvoir les droits de l'homme. Seuls le respect mutuel, la compréhension réciproque et la coopération peuvent déboucher sur la paix, la prospérité, la justice et l'égalité, permettant ainsi l'exercice des droits de l'homme.

Nous estimons que la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba donnera aux deux voisins une occasion précieuse de jouir d'une paix et d'une prospérité plus grandes et d'étendre ces bénéfices à toute la région. Nous sommes convaincus que la levée du blocus imposé à Cuba créera un environnement économique propice à ce que Cuba réalise son plein potentiel en termes de développement.

Nous espérons vivement que les deux grandes nations que sont les États-Unis et Cuba auront la sagesse, le courage et la volonté de régler le problème politique qui les oppose depuis si longtemps et d'ouvrir par le dialogue un nouveau chapitre d'amitié et de coopération pour le bien de leurs peuples. Nous exhortons les États-Unis et Cuba à relancer et poursuivre les échanges constructifs observés lors du rapprochement de 2016.

En tant qu'ami des deux pays, le Myanmar continuera d'appuyer tout effort constructif visant à mettre fin dès que possible au blocus qui dure depuis 57 ans. Dans cet esprit d'espoir et de bonne volonté, et comme nous l'avons fait ces 27 dernières années, ma délégation votera pour le projet de résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis (A/74/L.6).

**M. Kamau** (Kenya) (*parle en anglais*) : À des moments critiques de l'histoire, nous sommes appelés à réévaluer les tendances et les politiques qui ont un impact marqué ou qui continuent de peser sur la paix et le développement durables pour tous et qui nuisent à l'harmonie de la coexistence mondiale. Aujourd'hui, nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sommes une fois de plus réunis dans cette salle pour examiner le projet de résolution annuel sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis (A/74/L.6).

Le Kenya souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique,

déclarations qui vont dans le sens de la levée des sanctions unilatérales contre Cuba.

La question qui se pose à nous est de savoir si cet organe peut encore tolérer les sanctions, en particulier les sanctions et blocus unilatéraux. Le monde a pu constater que les sanctions affaiblissaient les pays ciblés, détruisaient des vies et des moyens d'existence, aggravaient la fragilité des pays et avaient un effet préjudiciable sur les personnes et les institutions. Aujourd'hui, ne mâchons pas nos mots : les sanctions unilatérales, apparemment perpétuelles et sans objectif précis, sont une violation claire des droits de l'homme.

Les tendances politiques et socioéconomiques actuelles, y compris nos propres réformes en cours à l'ONU, nous engagent à nous fixer un idéal plus élevé qui garantisse que nulle personne – ni aucune nation – ne soit laissée de côté à cause de sanctions. Ne laissons pas les sanctions et les blocus, unilatéraux ou autres, devenir une partie des instruments qui sapent le développement de Cuba et font que le pays et son peuple sont laissés de côté. Les Nations Unies ne devraient jamais défendre ou soutenir des mesures négatives ou punitives, notamment des sanctions et des blocus à perpétuité.

Pour les raisons qui précèdent, le Kenya vote toujours pour le projet de résolution annuel sur la nécessité d'éliminer ce fardeau imposé depuis trop longtemps au peuple cubain. Nous, le Kenya, l'avons déjà dit, et nous le redisons encore une fois ici aujourd'hui : ces sanctions contre Cuba ne sont pas dans l'esprit des Nations Unies et il doit y être mis fin.

**M<sup>me</sup> King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour adresser nos salutations fraternelles à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba. Saint-Vincent-et-les Grenadines lui réaffirme, ainsi qu'au Gouvernement révolutionnaire et au noble peuple de Cuba, son appui et sa solidarité inébranlables.

Ma délégation s'associe par ailleurs aux déclarations faites par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Grenade au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des Caraïbes, respectivement.

Une fois encore, nous sommes réunis dans cette salle non seulement pour exprimer notre soutien ferme au projet de résolution A/74/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier

imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », mais aussi pour décrier à une très grande majorité le blocus unilatéral, qui reste un affront à toutes les normes internationales établies et à l'humanité la plus élémentaire. Ce blocus économique, commercial et financier imposé à l'indomptable peuple cubain était injuste lorsqu'il a été décrété, et six décennies plus tard il demeure injustifiable et illégal.

Notre message aujourd'hui, comme nous le répétons sans cesse depuis 1992, consiste à dire que nous rejetons catégoriquement le blocus et ne pouvons rester silencieux tandis que les États-Unis d'Amérique – pays, je précise, qui est non seulement un partenaire de longue date de Saint-Vincent-et-les Grenadines mais que nous considérons aussi comme un voisin, un frère et un ami – continuent de violer de façon flagrante le droit international et les principes sacrosaints qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les mesures coercitives unilatérales et extraterritoriales n'ont pas leur place au XXI<sup>e</sup> siècle.

Au vu de l'effet préjudiciable du blocus dommageable qui semble ne jamais devoir finir, aux niveaux national, régional et international, en particulier sur les personnes démunies et vulnérables, la détermination de Cuba dans sa lutte pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en atteindre les objectifs de développement durable est d'autant plus louable. Cuba continue d'incarner l'esprit de solidarité, d'intégrité, de complémentarité et de coopération qui est essentiel dans notre système international fondé sur des règles et dans le multilatéralisme. En effet, la majorité des États Membres de l'ONU profite des apports inestimables de Cuba en matière d'assistance, de solidarité et d'appui. Dans les domaines des soins de santé et de l'aide humanitaire, la contribution de Cuba dans les zones non desservies est sans équivalent, comme en a témoigné le rôle joué par l'île dans la lutte contre l'Ebola en Afrique.

Saint-Vincent-et-les Grenadines atteste de la bienveillance de Cuba, qui a touché d'une manière ou d'une autre les cœurs et les âmes des Saint-Vincentais et Grenadins dans tout notre État pluri-insulaire. Pour cette raison, nous demeurons éternellement reconnaissants au Gouvernement et au peuple cubains.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a accueilli avec satisfaction la démarche admirable de l'ancien Président des États-Unis, Barack Obama, lorsqu'il a cherché à normaliser les relations avec Cuba. Dans son fameux discours de 2016, lors de la première visite officielle à



Cuba d'un Président des États-Unis d'Amérique en exercice depuis l'imposition du blocus économique, il a dit ce qui suit :

« Je suis venu ici pour enterrer le dernier vestige de la guerre froide [dans les Amériques]. Je suis venu ici pour tendre la main de l'amitié au peuple cubain ».

C'était un signe d'espoir, qui plaçait foi et confiance dans la diplomatie, le dialogue et notre système multilatéral.

Malheureusement, ces derniers temps, des efforts ont été déployés pour saper et annuler les avancées modestes mais importantes accomplies sous le Président Obama sur la voie d'un rapprochement avec Cuba. Ces initiatives récentes, notamment la décision prise par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'ouvrir, en vertu du Titre III de la loi Helms-Burton, la possibilité d'engager des poursuites devant des juridictions des États-Unis contre des entités ayant des relations commerciales avec des entreprises légalement nationalisées à Cuba dans les années 60, visent ostensiblement à renforcer le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, exacerbant et approfondissant ainsi la souffrance du peuple cubain.

Saint-Vincent-et-les Grenadines entretient des relations saines et robustes avec les Gouvernements et les peuples tant de Cuba que des États-Unis d'Amérique. Nous estimons qu'une coopération conforme aux principes de l'égalité souveraine et de la non-intervention, plutôt que la confrontation, augurerait bien du développement socioéconomique des deux pays. Nous jugeons également qu'un dialogue et une collaboration constructive entre Cuba et les États-Unis revêtent un caractère essentiel. Le dialogue a toujours été et sera toujours la juste voie choisie par les nations civilisées au sein de l'Organisation, qui fêtera bientôt son soixante-quinzième anniversaire. L'isolationnisme et la pratique de l'exclusion n'ont rien à faire dans notre système international. La levée du blocus économique, commercial et financier est par conséquent capitale pour que le peuple et le Gouvernement cubains atteignent une pleine prospérité.

Nous espérons que l'affirmation retentissante en faveur de la levée du blocus économique, qui a résonné dans toute l'Assemblée générale, trouvera cette année son écho dans les cœurs et les esprits des membres du Congrès des États-Unis d'Amérique et que, dans leur infinie sagesse, ceux-ci corrigeront cette politique illégale en faisant ce qui est juste, à savoir, lever

le blocus. Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son rejet catégorique du blocus économique obsolète, impropre, indéfendable, illégal et illégitime imposé au Gouvernement et au peuple cubains héroïques par les États-Unis d'Amérique, dont nous nous accordons tous à considérer qu'ils sont un acteur multilatéral indispensable. Nous exhortons nos chers amis des États-Unis d'Amérique à agir au nom de l'humanité et de la décence et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la présence du Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, à la séance d'aujourd'hui. La Chine fait sienne la déclaration prononcée par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Voilà 27 ans d'affilée que l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante les résolutions intitulées « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », appelant tous les pays à respecter la Charte des Nations Unies et les normes du droit international et à abroger ou invalider les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui empiètent sur la souveraineté d'autres États, nuisent aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur compétence et enfreignent la liberté de commerce et de navigation. Malheureusement, toutefois, ces résolutions ne sont pas mises en pratique depuis toutes ces années, et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'a pas pris fin.

D'après les chiffres, durant la période comprise en avril 2018 et mars 2019, le blocus a coûté à Cuba plus de 2 milliards de dollars de pertes en termes de commerce extérieur et plus de 700 millions de pertes financières, ce qui est contraire aux buts et principes inscrits dans la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, infligeant d'énormes pertes économiques et financières au peuple cubain et perturbant les liens économiques, commerciaux et financiers normaux entre Cuba et les autres pays. Le blocus entrave aussi les efforts déployés par le peuple cubain pour éliminer la pauvreté et atteindre les autres objectifs de développement durable, compromettant ainsi ses droits à la vie et au développement.

La Chine n'a de cesse de plaider pour le respect du droit des pays à choisir en toute indépendance leur propre système social et leur propre voie de développement, en préservant l'ordre international fondé sur le droit international et en défendant l'équité et la

justice. Nous sommes contre l'imposition de sanctions unilatérales à d'autres pays par des moyens militaires, politiques, économiques ou autres. Nous avons toujours strictement appliqué et respecté les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La Chine et Cuba maintiennent des échanges économiques, commerciaux et de personnel, et notre coopération amicale et mutuellement bénéfique dans tous les domaines continue de progresser, conformément aux aspirations des peuples de nos deux pays et d'une manière propice au développement socioéconomique de Cuba.

Aujourd'hui, le monde subit un profond changement, sans précédent au cours des 100 dernières années. La paix, le développement, la coopération et les relations gagnant-gagnant sont devenus le leitmotiv de notre temps, et rien ne peut arrêter la tendance générale à la mondialisation. Le dialogue entre égaux et la concertation amicale sont le meilleur moyen de régler les différends. L'unilatéralisme, le protectionnisme et l'intimidation finissent toujours par porter préjudice à ceux qui s'y livrent.

La Chine espère que les États-Unis et Cuba continueront d'avancer dans la normalisation de leurs relations et que les États-Unis aboliront complètement et dès que possible la politique de blocus contre Cuba. Les deux parties devraient s'adapter à l'époque et forger des relations interétatiques normales conformément aux buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux règles fondamentales régissant les relations internationales. Cela servirait aussi les intérêts communs des deux pays et de leurs peuples, promouvrait la paix et la stabilité dans l'ensemble des Amériques et contribuerait au développement commun de la communauté internationale. La Chine votera une fois de plus pour le projet de résolution (A/74/L.6) déposé par Cuba au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

**M<sup>me</sup> Sweeb** (Suriname) (*parle en anglais*) : Le Suriname souscrit aux déclarations faites par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par les représentants de l'Azerbaïdjan, de l'Ouganda et de la Grenade au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique et de la Communauté des Caraïbes, respectivement.

Alors que le blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba et à son peuple se poursuit depuis bientôt six décennies, le Suriname doit une fois de plus réaffirmer sa désapprobation dans les termes les plus forts. Année après année, la majorité écrasante – la

quasi-unanimité – des nations prend position contre le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique car il empêche la réalisation du plein potentiel de développement socioéconomique de cette nation sœur souveraine qu'est Cuba.

Le récent durcissement du blocus imposé à Cuba accroît les effets de son application extraterritoriale et nuit gravement aux relations commerciales de Cuba avec les autres pays de notre région et au-delà. Il continue donc de saper gravement les efforts du peuple cubain pour parvenir au développement en mobilisant tout le potentiel de l'économie cubaine pour mettre en œuvre son plan national de développement socioéconomique. Pourtant, malgré les difficultés excessives que connaissent certains secteurs désormais critiques de sa société, la nation cubaine continue de faire profiter la communauté internationale de sa coopération pacifique et généreuse dans de nombreux domaines et, à cet égard, c'est avec beaucoup de gratitude que nous saluons Cuba pour la solidarité dont elle fait preuve.

*M. Dogan (Croatie), Vice-Président, assume la présidence.*

En tant que petit État, le Suriname demeure fermement attaché au respect des principes du droit international et condamne donc l'imposition de toutes les mesures coercitives unilatérales ayant des effets extraterritoriaux. Elles ne sont pas conformes aux principes d'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies et qui nous ont toujours guidés dans nos engagements collectifs en faveur d'un développement pacifique et durable pour toutes les nations.

Mon gouvernement regrette que la poursuite du durcissement du blocus économique et financier éloigne davantage la perspective d'une normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis. Nous appelons donc les États-Unis à recourir au dialogue pacifique plutôt qu'à la coercition économique pour régler les différends politiques.

Le Suriname votera pour le projet de résolution A/74/L.6. Ce faisant, nous nous joignons à la communauté internationale pour demander aux États-Unis de mettre fin immédiatement à leur politique obsolète et de lever le blocus économique, commercial et financier contre Cuba, qui n'est effectivement pas nécessaire.

**M. Biang** (Gabon) : Le Gabon a toujours voté pour les résolutions successives sur la nécessité de lever

le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Mon pays le fait dans le respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et conformément aux buts et principes consacrés par celle-ci, lesquels reposent sur la coopération entre les États et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Nous nous associons bien entendu aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et la Chine.

Mon pays reste préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba et les conséquences sur la population cubaine, y compris des Cubains résidant hors de Cuba. Cet embargo, s'il n'est pas levé, est susceptible d'avoir des effets néfastes sur la réalisation des objectifs de développement durable non seulement au détriment de Cuba mais également de plusieurs pays de la région.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions de l'ONU faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, ce qui permettrait à Cuba de participer au commerce international et d'en tirer pleinement les profits induits. Dans le même élan, le Gabon appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de la normalisation des relations entre les deux pays. Nous sommes persuadés que seuls les principes du dialogue et de la coopération aideront à instaurer un climat de confiance et d'apaisement, favorisant des avancées significatives dans ce dossier.

C'est pour toutes ces raisons que le Gabon maintient son vote sur la question et se prononcera en faveur du projet de résolution A/74/L.6 sur la levée du blocus imposé à Cuba.

**M. Gimolieca** (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Azerbaïdjan au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement, et par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Nous nous réunissons une fois de plus pour débattre d'un sujet qui, en raison de son caractère anachronique, aurait déjà dû être relégué aux archives de l'ONU. La poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis six décennies est injuste et constitue

une mesure rétrograde qui inflige de graves dommages à l'économie cubaine, avec de lourdes conséquences pour sa population, en particulier les plus vulnérables d'entre elle.

Le blocus a entravé la pleine réalisation du développement socioéconomique du pays et, par conséquent, restreint l'exercice des droits de l'homme les plus élémentaires, notamment le droit au développement, à la subsistance, aux soins de santé et aux services sociaux, ce qui aura sans aucun doute une incidence sur l'exécution du plan national de développement socioéconomique de Cuba et sur la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030. L'Angola réaffirme son engagement à respecter, préserver et promouvoir les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international, qui constituent l'essence du multilatéralisme et un effort collectif visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, la croissance économique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Outre qu'il est contraire au droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le blocus a causé d'énormes dommages à l'économie cubaine. Le caractère extraterritorial du blocus se traduit par la persécution financière du pays et de ses banques ainsi que par l'imposition de nouvelles amendes aux institutions pour violation des règles du Gouvernement des États-Unis contre Cuba. Selon les autorités cubaines, le Département d'État américain a annoncé le 17 avril sa décision d'autoriser des actions en justice devant les tribunaux américains contre des entreprises, sociétés et particuliers cubains ou des pays tiers ayant des liens commerciaux avec des biens nationalisés dans les années 60, conformément au Titre III de la loi Helms-Burton. Cette décision a mis fin à la pratique des administrations américaines précédentes qui, depuis 1996, suspendaient cette possibilité tous les six mois.

Depuis la mise en œuvre de cette décision du Département d'État, les activités économiques de Cuba ont été fortement perturbées, en particulier celles portant sur le commerce extérieur et les investissements étrangers. Aucun citoyen cubain et aucun secteur de l'économie du pays n'échappent aux effets de cette politique unilatérale, qui entrave le développement auquel tout pays devrait pouvoir aspirer en toute souveraineté. En conséquence, l'Angola encourage les États-Unis et Cuba à continuer de bâtir des relations fondées sur le

dialogue, la coopération et le respect mutuel dans l'intérêt des deux pays et des deux peuples.

**M. Hermida Castillo** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux déclarations faites par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Nicaragua se joint à la communauté internationale pour réitérer une fois de plus son rejet du blocus criminel, illégal, immoral et injuste imposé au peuple frère cubain – un peuple internationaliste qui est solidaire et toujours prêt à aider toutes les nations.

Comme toujours, nous sommes honorés de la présence de notre frère, le camarade Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, et de sa délégation, qui nous ont fait part une fois de plus des ravages et des effets économiques, financiers et commerciaux négatifs que le blocus a eus sur le peuple cubain, dont l'auteur est loin de répondre à l'appel de la communauté internationale représentée à l'Assemblée générale. Alors qu'on lui demande de mettre fin à ces mesures, il les a au contraire intensifiées et étendues au moyen de nouvelles décisions contre le noble et courageux peuple cubain.

À l'instar de tous les pays en développement et de l'ensemble de la communauté internationale, le Nicaragua observe avec préoccupation que l'intensification du blocus, qui viole les droits de l'homme de tout un peuple et son droit au développement, entrave les efforts déployés par le peuple cubain pour mettre en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cuba a indiqué que, entre avril 2018 et mars 2019, le blocus lui avait causé des pertes d'un montant total de 4,343 milliards de dollars, touchant directement divers secteurs sensibles, tels que la santé, l'éducation et les sports, entre autres. Nous condamnons vigoureusement les nouvelles mesures extraterritoriales imposées par l'actuelle Administration américaine en vertu des dispositions du Titre III de la loi Helms-Burton, dans l'objectif de nuire à ces secteurs sensibles de l'économie ainsi qu'à la population cubaines et de bloquer l'accès aux ressources financières et aux nouvelles technologies, mesures qui violent en soi les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Il est évident que ces mesures restrictives unilatérales portent gravement atteinte aux droits de l'homme de tous les peuples. L'objectif publiquement avoué de

ces mesures est d'entraîner un changement de régime à Cuba. Nous pensons qu'aucun État n'a le droit d'imposer sa volonté aux autres par des mesures économiques coercitives unilatérales qui violent le droit international et la Charte des Nations Unies. La mise en oeuvre d'une telle politique est illégitime, illégale et annule les acquis de la gouvernance économique mondiale.

Nous envoyons un message d'amour et de fraternité au Gouvernement et au peuple cubains – les plus de 11 millions d'âmes cubaines – et les remercions pour leur contribution à toutes les campagnes et programmes sociaux du Nicaragua, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, des sports et de tant d'autres. Nous leur disons avec force que nos peuples sont, et resteront toujours, unis dans la cause qui les mènera à la victoire. Nous sommes totalement convaincus que la communauté internationale restera solidaire avec Cuba et condamnera une fois de plus le blocus criminel, ainsi que toutes les mesures extraterritoriales de plus en plus dures contre la République sœur de Cuba.

Il est admirable que, dans sa lutte contre le blocus, Cuba n'ait jamais cessé de contribuer de manière désintéressée à l'humanité. C'est un modèle de solidarité et de développement culturel et scientifique pour le monde. Aujourd'hui nous sommes tous unis au sein d'un même consensus international, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, le grand continent africain, l'Organisation de la coopération islamique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres groupes et États, pour réaffirmer notre solidarité avec Cuba et demander la levée immédiate du blocus.

Le Nicaragua espère qu'un dialogue fondé sur l'égalité s'établira entre les Gouvernements cubain et américain et qu'ils retrouveront la voie devant les mener à la fin définitive du blocus. Nous voudrions partager avec l'Assemblée générale les paroles que notre commandant Daniel Ortega Saavedra, Président du Nicaragua, et notre Vice-Présidente et Première Dame, Rosario Murillo, ont adressées au Président Miguel Díaz Canel Bermúdez :

« Cuba est et reste une source d'inspiration et un modèle pour tous les peuples, tous les hommes et toutes les femmes libres et décidés à le rester à travers dans le monde. Cuba, symbole de dignité, de résistance et d'héroïsme sans limites, hier, aujourd'hui et demain, avance résolument vers la force et de nouvelles victoires ».

Le Nicaragua sera toujours uni à l'esprit formidable de Martí, Fidel, Raúl, Díaz Canel et du grand peuple cubain. Comme toutes les années précédentes, le Nicaragua votera pour le projet de résolution A/74/L.6. En approuvant aujourd'hui de façon universelle le projet de résolution présenté par Cuba, l'Assemblée générale défendra le multilatéralisme, la Charte, la coexistence pacifique entre nations et la promotion de la culture de paix dont nous parlons tous et à laquelle nous aspirons tous.

**M<sup>me</sup> Young** (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Gouvernement et du peuple béliziens à l'appui du point 39 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous le faisons, fort de la conviction universellement acceptée que le droit international ne souffre aucune exception pour les violations de l'état de droit.

Le Belize s'associe à la déclaration faite précédemment par la Représentante permanente de la Grenade au nom de la Communauté des Caraïbes.

Le Belize et Cuba entretiennent une relation bilatérale particulière qui trouve son origine dans le profond respect et l'admiration du Belize pour le rôle important que Cuba a joué en Amérique latine et dans les Caraïbes en tant que force pionnière de la coopération Sud-Sud, et dans le monde entier, en tant que défenseur des aspirations des peuples opprimés, alors même que ce pays subit des pressions économiques et financières extrêmes. Même si nos relations diplomatiques avec Cuba n'ont été officialisées qu'en 1995, nos liens remontent à l'aube de l'indépendance du Belize. La solidarité dont Cuba a fait preuve à l'égard de notre jeune démocratie est inscrite à jamais dans notre histoire et demeure le fondement d'une amitié inébranlable entre nos deux peuples.

Au fil des ans, nos deux pays ont renforcé leur coopération, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, deux domaines où les Béliziens ont des besoins et où nos amis cubains ont des atouts. Depuis 1999, notre peuple bénéficie des soins prodigués par des médecins cubains et, grâce à l'accord de coopération en matière de santé récemment conclu, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de pénurie de spécialistes de la santé pour servir les plus nécessiteux dans notre pays. En plus de l'offre d'expertise médicale, Cuba a également été magnanime dans son offre de formation pour nos propres médecins et autres personnels qualifiés. À ce

jour, quelque 200 Béliziens sont diplômés d'universités cubaines. Le Belize et Cuba continuent d'élargir leurs domaines de coopération, les étendant à des secteurs clefs tels que l'agriculture, le tourisme, la culture et la préparation aux catastrophes, qui peuvent présenter des avantages mutuels pour nos deux pays et, surtout, pour nos peuples.

Malgré tous les bienfaits que le fait de travailler ensemble a produits et est seul à pouvoir produire, le blocus imposé à Cuba contribue inlassablement à creuser un fossé entre ce pays et le reste du monde. La récente volte-face de la politique du Gouvernement des États-Unis à l'égard de Cuba témoigne d'un durcissement très inquiétant du blocus et d'une nouvelle extension de son application extraterritoriale. Les sanctions sont étendues à de nouvelles entités et sous-entités cubaines, ce qui cause des dommages considérables à l'économie du pays. En outre, il a été annoncé plus tôt cette année que des actions en justice pouvaient être intentées devant les tribunaux américains contre des entreprises ou sociétés cubaines ou contre des ressortissants cubains ou des pays tiers ayant des liens commerciaux avec des biens nationalisés dans les années 60. Plus récemment, des efforts ont été entrepris pour couper l'approvisionnement en carburant de Cuba et de son peuple.

Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'imagination pour comprendre et deviner les implications profondes de ces actions. L'histoire elle-même regorge d'exemples de crises humanitaires qui ont été infligées à des peuples comme les peuples autochtones des Amériques et d'injustices qu'ils ont subies à la suite de mesures imposées par de plus grandes puissances dans le but de les priver des produits de première nécessité leur permettant d'assurer leur subsistance. Mais ce n'est pas l'histoire qui devrait nous définir maintenant. Ensemble, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons établi un ensemble solide de normes et règles juridiques internationales visant à garantir que tous les peuples, où qu'ils se trouvent, puissent jouir sur un pied d'égalité des libertés et droits fondamentaux de l'homme et qu'ils puissent en jouir en harmonie les uns avec les autres et avec la nature. Compte tenu de la fragilité de la paix et de la sécurité et de la fragilité de notre planète, nous ne pouvons nous permettre de retomber dans des actions qui dresseraient des frères contre des frères et favoriseraient la vertu plutôt que la justice.

Après 27 ans d'appels à la levée du blocus économique, il est inacceptable non seulement qu'il persiste,

mais qu'il aille même en se durcissant. Il s'agit d'une grave parodie de justice internationale. Le Belize ne souhaite rien de plus qu'un ordre mondial juste et équitable, avec pour garant l'état de droit. En conséquence, nous sommes résolument solidaires de Cuba et réitérons avec la plus grande urgence notre appel à la levée du blocus imposé à Cuba et à son peuple.

**M. Koba** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par l'observateur de l'État de Palestine et les représentants de l'Azerbaïdjan, de l'Ouganda et de Singapour au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de coopération islamique et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, respectivement.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la question à l'examen aujourd'hui (A/74/91/Rev.1).

L'Indonésie s'est jointe à de nombreuses reprises à la voix majoritaire à l'Assemblée générale demandant la fin du blocus économique, commercial et financier imposé de longue date à Cuba. Aujourd'hui, l'Indonésie réaffirme une fois de plus sa volonté d'appuyer, par son vote, le projet de résolution de l'Assemblée générale demandant la levée immédiate du blocus imposé à Cuba par les États-Unis (A/74/L.6). Nous appuyons l'adoption du projet de résolution pour les raisons suivantes.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Premièrement, l'Indonésie réitère sa plus vive opposition à la mise en place d'embargos unilatéraux et de mesures coercitives ayant des effets extraterritoriaux qui porte atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation internationaux, tels que régis par le droit international, notamment le droit de la mer.

Deuxièmement, l'Indonésie réaffirme sa conviction fondamentale que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par les États-Unis contrevient tant aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, telle la Charte des

Nations Unies, qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

Troisièmement, l'Indonésie considère qu'un tel blocus porte atteinte à l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui demande instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international et à la Charte des Nations Unies ou qui font obstacle à la pleine réalisation du développement socioéconomique.

L'Indonésie souligne l'importance de favoriser le dialogue afin de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de normaliser les relations. Nous rappelons les mesures positives prises en 2015 et 2016, qui témoignèrent d'un réchauffement des relations bilatérales entre les deux pays. Nous encourageons donc la poursuite des efforts en vue de normaliser les relations grâce à un dialogue ouvert et constructif. Nous espérons profondément et durablement que ce message sincère et constructif sera accueilli positivement.

**M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, qui participe à cette importante séance aujourd'hui.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée, s'appuyant sur la position de principe du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 consistant à s'opposer aux sanctions unilatérales sous toutes leurs formes, soutient sans réserve le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/74/L.6).

Nous condamnons le blocus imposé à Cuba par les États-Unis en ce qu'il constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, une atteinte à la souveraineté et un crime contre l'humanité. Les sanctions unilatérales que les États-Unis imposent à des États souverains suscitent la condamnation et la dénonciation de la communauté internationale à mesure que le temps passe et ne font que provoquer l'isolement des États-Unis. Selon les estimations, les pertes économiques subies par Cuba à cause du blocus imposé par les États-Unis, qui dure depuis plus de 60 ans, s'élèvent à un mille milliards de dollars. Néanmoins le peuple

cubain a très bien réussi dans sa lutte pour sauvegarder son système et parvenir au développement économique et à la prospérité avec le soutien actif des États Membres de l'ONU. Il progresse régulièrement sur la voie du socialisme, qu'il a lui-même choisie, et l'année dernière, il a atteint une croissance économique de 1,2 %, en dépit des sanctions et des catastrophes naturelles.

L'appui et la solidarité de la communauté internationale à l'égard du Gouvernement et du peuple cubains dans leur juste cause vont également croissants. L'Assemblée générale a adopté 27 résolutions demandant la levée du blocus économique imposé à Cuba par une majorité écrasante de tous les membres, à l'exception des États-Unis et d'Israël. Plus le blocus économique anachronique imposé à Cuba par les États-Unis durera, plus le peuple cubain s'emploiera à redoubler d'efforts.

Pour terminer, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient une fois de plus à exprimer son appui et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains dans leur juste cause pour protéger leur pays et leur souveraineté.

**M. Rattray** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites précédemment par la représentante de la Grenade, l'observateur de l'État observateur de Palestine et le représentant de l'Azerbaïdjan au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Groupe des 77 et la Chine et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Il demeure préoccupant que nous soyons obligés de nous réunir une fois de plus dans cette enceinte pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Alors que l'examen consécutif de ce point de l'ordre du jour entre dans sa vingt-huitième année et que le blocus approche de sa sixième décennie, nous notons avec préoccupation que ce blocus, qui a été imposé à une époque révolue, est aujourd'hui appliqué avec une intensité et une rigueur encore plus grandes que lorsqu'il a été institué.

La situation est aggravée par l'immense bouleversement socioéconomique qui accompagne le maintien du blocus. Nous restons consternés par son impact disproportionné sur la vie des Cubains ordinaires. Dans un environnement où tous les membres de l'Assemblée ont convenu d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il est regrettable que le blocus continue d'être maintenu

alors même que nous proclamons la nécessité de ne laisser personne de côté. En résumé, le blocus constitue le principal obstacle au développement durable de l'économie cubaine. En tant que petit État insulaire en développement fortement tributaire d'un ordre mondial fondé sur des règles, la Jamaïque est gravement préoccupée par l'impact que les restrictions économiques, commerciales et financières ont sur l'économie cubaine, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des télécommunications. À cet égard, nous notons avec préoccupation les pertes de plus de 2 milliards de dollars qui ont été enregistrées dans le commerce extérieur de Cuba au cours du dernier exercice budgétaire. Nous déplorons également les limites imposées à la capacité productive de Cuba, notamment les restrictions qui entravent sa capacité de garantir la sécurité des transactions financières transfrontières et des investissements étrangers. Des pertes financières de plus de 725,8 millions de dollars, soit une augmentation de 35 % entre avril 2018 et mars 2019 par rapport à la période précédente, sont loin d'être négligeables.

La Jamaïque entretient depuis longtemps avec Cuba des liens de fraternité et de coopération qui ont servi de base à l'établissement d'un cadre très dynamique de relations bilatérales, qui demeure inchangé malgré les problèmes causés par le blocus. En effet, nous avons largement bénéficié d'une série de programmes généreusement fournis par Cuba dans divers domaines sociaux, économiques et culturels, et nous restons déterminés à maintenir la solidité de nos relations. Nous sommes également déterminés à soutenir la croissance et le développement continu de notre région de la CARICOM, et considérons que le maintien du blocus punitif va à l'encontre de cet objectif collectif.

Nos frères et sœurs cubains sont en droit d'avoir les mêmes possibilités que nous tous, à savoir poursuivre et réaliser leur développement socioéconomique de la manière qui leur convient le mieux, ce qui est leur droit en tant que pays souverain et membre respecté de l'Assemblée. Ils ne devraient pas être privés de ce droit, compte tenu en particulier de l'engagement indéfectible de la communauté internationale en faveur de la réalisation du Programme 2030. Nous devrions donc tous être préoccupés par le fait que les perspectives de développement durable de Cuba sont entravées par le durcissement progressif et constant du blocus imposé en vertu des dispositions de la loi Helms-Burton.

La communauté internationale a été cohérente, convaincante et claire dans sa dénonciation du blocus,

qui est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes humanitaires fondamentaux. Pour la Jamaïque, qui entretient des relations solides avec Cuba et les États-Unis d'Amérique, nous espérons qu'un cadre de coopération, de respect mutuel et de compréhension pourra être établi pour assurer leur coexistence pacifique au sein de notre région. Nous restons disponibles pour apporter notre soutien à toute entreprise qui permettra de promouvoir cet objectif et appelons les autres États à faire de même.

Pour terminer, je réitère notre plein appui au projet de résolution A/74/L.6, présenté au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, et j'espère que, dans un avenir très proche, nous serons en mesure de ne plus avoir à l'adopter en raison de la levée du blocus et de la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba.

**M. Shava** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Le Zimbabwe voudrait saluer la présence parmi nous aujourd'hui de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba.

Le Zimbabwe s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie, au nom du Groupe des États d'Afrique, et de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'observateur de l'État observateur de Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Au cours des 27 dernières années, l'Assemblée générale a exprimé son soutien massif et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains en appuyant vigoureusement la résolution annuelle demandant la levée du blocus imposé à ce pays souverain par les États-Unis d'Amérique. En outre, le Zimbabwe a appelé à maintes reprises le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin au blocus économique, commercial et financier unilatéral et illégal imposé à Cuba il y a 56 ans. Outre qu'il est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États, le blocus constitue une violation du droit de Cuba d'interagir pleinement avec la communauté internationale, ainsi que de son droit au développement.

Il y a près d'un an, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, les 193 États Membres des Nations Unies ont tenu le vingt-septième vote annuel consécutif de l'Assemblée générale sur un projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier

imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a été adopté à la quasi-unanimité en tant que résolution 73/8, par 189 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. À cet égard, la communauté internationale est appelée à réaffirmer sa ferme opposition à la promulgation et à l'imposition de mesures coercitives unilatérales contre Cuba, étant donné leurs incidences extraterritoriales et leur caractère illégal.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu que le durcissement du blocus continue d'être le pivot central de la politique du Gouvernement des États-Unis à l'égard de Cuba, et les effets de son application extraterritoriale sont devenus plus visibles. Toutes ces mesures ont été prises de façon délibérée, dans le but déclaré d'infliger des dommages économiques majeurs à Cuba en intimidant les milieux d'affaires internationaux.

Le Zimbabwe souffre lui aussi du lourd fardeau des sanctions unilatérales imposées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique dans le cadre de la loi de 2001 prétendument relative à la démocratie et au redressement économique au Zimbabwe. Notre pays s'est ainsi vu refuser l'accès aux ressources pour le développement et aux facilités de crédit du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Cette loi s'applique en même temps que les ordres d'échange des États-Unis, qui sont renouvelés chaque année afin d'interdire à certaines entreprises et à certains particuliers zimbabwéens de faire affaire avec les États-Unis d'Amérique. Toute l'économie du pays a été touchée par ces sanctions illégales.

Ces sanctions illégales, injustifiées et oppressives continuent d'engendrer des souffrances indicibles pour la population de notre grand pays. Leurs effets néfastes, directs comme indirects, se répercutent aussi sur nos voisins. Nous sommes reconnaissants aux chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), réunis le 18 août à Dar Es-Salaam, en Tanzanie, d'avoir pris la décision audacieuse et historique de déclarer le 25 octobre de chaque année jour où l'ensemble de la région SADC allait collectivement exprimer sa désapprobation et sa condamnation des sanctions illégales imposées au Zimbabwe.

Les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés se sont félicités, durant leur récent sommet des 25 et 26 octobre à Bakou, de la décision de la SADC. Nous leur en sommes reconnaissants. De fait, le 25 octobre, avec nos amis de la SADC, de toute l'Afrique et de bien d'autres régions du monde,



nous nous sommes levés tous ensemble pour dire : c'en est assez! Ces sanctions illégales sont un boulet qui entrave le développement, le bien-être et la prospérité du peuple zimbabwéen, et elles contrecarrent nos efforts pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; elles doivent être levées immédiatement, sans aucune condition.

Dans le même ordre d'idées, le Zimbabwe s'associe aujourd'hui à Cuba et aux autres pays animés du même esprit pour demander à la communauté internationale de continuer à œuvrer de concert à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et à l'annulation et l'élimination de toutes les mesures coercitives unilatérales que les États-Unis ont imposées à d'autres pays, entre autres parce qu'elles sont illégales.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, à cet important débat, qui vise à mettre fin à l'injustice de l'embargo contre Cuba.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites par la délégation de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, l'observateur de la Palestine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous saluons le projet de résolution A/74/L.6 et le rapport du Secrétaire général intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/74/91/Rev.1), qui attestent une nouvelle fois clairement que l'écrasante majorité des États membres de l'ONU est favorable à ce que cette injustice prenne fin.

L'imposition de ces mesures coercitives unilatérales par les États-Unis est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies, à laquelle nous sommes tous attachés en tant qu'États Membres. Elles ont manifestement porté un préjudice incommensurable au développement du peuple cubain et ne peuvent assurément plus être justifiées.

Les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba remontent bien avant les élections démocratiques historiques de 1994. Les liens d'amitié et de solidarité entre l'Afrique du Sud et Cuba sont profondément enracinés et tenaces. Au prix de grands sacrifices, Cuba a largement contribué à la libération de l'Afrique du Sud, ce dont nous lui sommes éternellement reconnaissants.

À cet égard, nous rendons hommage aux combattants cubains qui ont sacrifié leur vie pour qu'advienne un État libre et démocratique en Afrique du Sud, d'autant que nous célébrons les 25 ans de liberté de notre pays.

L'Afrique du Sud continuera donc de soutenir le peuple cubain dans sa lutte pour mettre fin au blocus économique, financier et commercial imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis. C'est une position de principe qui est partagée par l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La fenêtre d'opportunité qui s'était brièvement ouverte pour la normalisation des relations diplomatiques et l'assouplissement de l'embargo avec le précédent Gouvernement américain a malheureusement été refermée, et des sanctions encore plus sévères ont été imposées à Cuba. Par conséquent, le peuple cubain voit de nouveau un obstacle monumental se dresser sur la voie de ses objectifs nationaux de développement et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À ce propos, l'Afrique du Sud constate avec préoccupation l'intensification des actes d'agression commis par les États-Unis contre Cuba et la région, et l'abandon de la politique de dialogue avec Cuba menée par le précédent Gouvernement des États-Unis. L'Afrique du Sud condamne également l'activation, annoncée le 3 avril, du Titre III de la loi Helms-Burton de 1996, qui prévoit la possibilité d'intenter des actions en justice devant les tribunaux des États-Unis pour obtenir réparation après la nationalisation des biens à Cuba en 1959.

L'Afrique du Sud rejette fermement l'intensification de l'application extraterritoriale du blocus à la suite de l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, car les pays tiers sont de plus en plus dissuadés d'entretenir des relations normales sur les plans du commerce et de l'investissement avec Cuba.

L'Afrique du Sud est également préoccupée par les nouvelles restrictions imposées aux citoyens américains qui se rendent à Cuba à l'occasion de voyages éducatifs de groupe dits « de peuple à peuple »; l'interdiction imposée aux bateaux de croisières, aux yachts privés, aux bateaux de pêche et aux navires pétroliers de mouiller à Cuba; et l'annonce récente selon laquelle le Département du commerce des États-Unis restreindra la desserte aérienne commerciale de Cuba et étendra les sanctions à de nouvelles marchandises étrangères contenant des composants américains. Plus alarmant encore, les mesures punitives prises par le Bureau du

contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis à l'encontre des pays qui réalisent des transactions financières et commerciales avec Cuba compromettront encore un peu plus les aspirations du peuple cubain à pleinement développer son pays. Les lourdes restrictions économiques et financières risquent d'être renforcées, ce qui ne ferait qu'accentuer les difficultés et les souffrances du peuple cubain. L'Afrique du Sud invite donc tous les pays à soutenir Cuba et son peuple en abrogeant toutes les lois et réglementations qui continuent de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants, conformément à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Les politiques imposées à Cuba par les États-Unis demeurent le principal obstacle à l'exercice par le peuple cubain de ses droits fondamentaux. Elles portent atteinte à son droit au développement. Elles paralysent le développement socioéconomique de Cuba et minent également les efforts collectifs en faveur du développement durable.

Pour terminer, par solidarité avec Cuba et avec l'appui de l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud votera une nouvelle fois pour le projet de résolution qui doit être adopté par cet organe des Nations Unies. L'Afrique du Sud exhorte donc le Gouvernement des États-Unis à reconsidérer sa politique à l'égard de Cuba et demande à l'ensemble de la communauté internationale d'abroger toutes les lois et réglementations internes qui continuent de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants. Le blocus actuellement imposé à Cuba est indéfendable et il doit être levé afin de garantir le droit du peuple cubain au développement et de faciliter la réalisation par Cuba de ses objectifs et priorités de développement nationaux, y compris les objectifs de développement durable figurant dans le Programme 2030.

**M. Ahmed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. le Ministre cubain des relations extérieures.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'observateur de l'État observateur de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que par les représentants de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Tunisie, au nom du Groupe des États d'Afrique, et de l'Ouganda, au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Nous voudrions également faire les observations suivantes à titre national.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique depuis près de 60 ans continue de causer du tort au peuple cubain et d'entraver le développement économique de ce pays. Comme l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Soudan votera aujourd'hui pour le projet de résolution A/74/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », en raison de notre rejet de principe de toute mesure unilatérale imposée aux États qui est contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Depuis 1992, l'Assemblée générale adopte des résolutions appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Malheureusement, il n'a pas encore été levé. Nous estimons non seulement qu'il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question, mais qu'il entrave également les efforts du peuple cubain visant à renforcer son développement socioéconomique et perturbe ses relations économiques, commerciales et financières avec d'autres pays.

Nous voudrions exprimer notre préoccupation devant le fait que le blocus sur Cuba demeure en vigueur en dépit des nombreux débats que l'Assemblée générale a consacrés à cette question. Ayant fait part de nos inquiétudes face aux conséquences néfastes de ces mesures sur le peuple cubain, nous voudrions évoquer le paragraphe 30 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui demande instamment aux États de s'abstenir d'appliquer des mesures économiques unilatérales et autres dérogeant au droit international et à la Charte et du, en particulier lorsqu'elles visent des pays en développement. Dans ce contexte, la Soudan réaffirme son appui sans réserve à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. C'est pourquoi, une fois de plus, le Soudan s'oppose totalement aux efforts visant à imposer une compétence extraterritoriale et toutes formes de mesures unilatérales coercitives qui nuisent à l'exercice des droits de l'homme universels, y compris le droit au développement.

Le Soudan a souffert d'un embargo unilatéral et injuste, qui était renouvelé chaque année et qui portait atteinte à la vie de sa population à tous les égards, notamment en limitant les transactions financières et en empêchant le pays d'obtenir des subventions ou des prêts des institutions financières internationales. Jusqu'à sa levée en 2017, il a limité également nos

possibilités de coopérer avec d'autres États pour faire progresser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le développement durable et une croissance économique globale. Toutefois, le Soudan n'a pas bénéficié de la levée de l'embargo, car le pays a ensuite été placé sur la liste des États soutenant le terrorisme, ce qui a fait perdurer nos souffrances. Notre solidarité avec Cuba sur cette question découle du fait que nous ne savons et partageons que trop bien les souffrances et les pertes que le peuple cubain a subies en raison des obstacles mis à son droit au développement et à son accès aux services de base tels que les soins de santé, l'éducation, l'alimentation, le commerce, le financement régional et international et les bienfaits liés aux échanges humains. Le plus souvent, ce sont les plus pauvres des Cubains qui portent ce fardeau.

Pour terminer, le Soudan demeure profondément attaché aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce international et de la navigation. Nous réaffirmons donc notre appui sans réserve à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Je saisis cette occasion pour exhorter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif en vue de la levée du blocus sur Cuba, afin que nous puissions véritablement faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

**M<sup>me</sup> Austin** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures.

Le Guyana souhaite s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Ouganda, au nom de l'Organisation de la coopération islamique, de la Grenade au nom de la Communauté des Caraïbes, et par l'observateur de l'État observateur de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Guyana renouvelle l'appel lancé par la Communauté des Caraïbes en faveur d'une levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des

États-Unis d'Amérique. Ce blocus demeure un grave obstacle aux efforts de développement des petits États, perturbant leur stabilité économique et contribuant aux inégalités de développement dans toute notre région.

Le caractère extraterritorial des mesures prises par les États-Unis est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, et plus particulièrement aux dispositions visant à garantir le respect de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de l'autodétermination des peuples, du règlement pacifique des différends et du maintien de relations amicales entre les États. Comme l'a fait observer à juste titre le Président du Guyana, David Granger, le blocus est une aberration dans les relations internationales perpétrée par un État contre un autre. Nous restons fermement convaincus qu'il n'a pas sa place dans les relations internationales modernes et nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à cette politique destructrice.

Le Guyana et Cuba partagent une longue histoire d'amitié et de coopération et, malgré les pressions associées aux premières années du blocus, en 1961, 6 % de nos exportations de riz étaient destinées à Cuba. Cet acte commercial a fait de nous un des premiers pays à défier le blocus économique, et notre décision était fondée sur nos principes. Aujourd'hui, nous restons fidèles à notre position de principe et continuons de réclamer la levée du blocus, surtout au vu des preuves incontestables de ses effets dévastateurs sur la vie du peuple cubain. Il est véritablement tragique que nous devions, depuis des décennies, affronter le même fantôme chaque année.

Le maintien de cet blocus demeure un acte déraisonnable et injuste à l'encontre le peuple cubain et de tous ceux qui en ont été et en sont les victimes indirectes. Pour sa part, le Guyana continuera d'insister pour que le blocus imposé au peuple cubain soit levé et d'encourager les États-Unis d'Amérique et Cuba à nouer un dialogue constructif afin d'instaurer la confiance et, à terme, de parvenir à la normalisation totale des relations entre ces deux pays. Guyana assure le peuple cubain de son indéfectible solidarité dans son combat légitime pour le progrès et la prospérité sans entrave.

*La séance est levée à 13 h 5.*